



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## accession à la propriété

Question écrite n° 18559

### Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'aspiration de nombreux habitants à devenir propriétaire. La France est en effet en queue de peloton des pays européens quant au ratio des ménages propriétaires de leur logement. La déduction des intérêts d'emprunt destinée à l'acquisition ou à l'aménagement de la résidence principale a permis dans le passé à des ménages dont les revenus ne permettaient pas de cumuler remboursement d'emprunt et fiscalité sur le revenu d'accéder au projet de leur vie. Cette mesure simple avait également l'avantage d'une très grande lisibilité, donc d'une grande efficacité. Aussi, il lui demande si une telle mesure traduisant une intention forte du Gouvernement en faveur de l'accession à la propriété pourrait être envisagée lors des prochaines lois de finances ?

### Texte de la réponse

La réduction d'impôt accordée au titre des intérêts d'emprunts contractés pour l'acquisition ou les grosses réparations de l'habitation principale, dont l'origine remontait à 1965, ne répondait plus à son objectif. Son mode d'imputation, étalé dans le temps, ne permettait pas d'influencer véritablement la décision d'investir dans l'achat d'une résidence principale. Par ailleurs, elle ne profitait pas aux contribuables non ou faiblement imposables pour lesquels une aide aurait été la plus nécessaire. L'efficacité médiocre de cette mesure, eu égard à son coût budgétaire particulièrement élevé, a conduit à sa suppression au profit d'un redéploiement de l'aide en faveur de mesures permettant de renforcer la solidarité nationale, notamment au moyen du prêt à taux zéro. L'objectif du Gouvernement en matière de l'accession sociale à la propriété est bien d'augmenter le nombre de propriétaires occupants, en simplifiant les mécanismes existants et en concentrant les moyens sur ceux qui en ont le plus besoin, pour leur permettre de devenir propriétaires de leur logement dans des conditions compatibles avec leurs revenus. Une meilleure ingénierie de l'accession à la propriété, en matière de durée et de modalités de remboursement, associée à un niveau historiquement bas des taux d'intérêt encourage l'acquisition de leurs logements par les Français. Par ailleurs, le développement avec les promoteurs privés et les organismes HLM de formules d'accession progressive doit sécuriser ceux qui hésitent à s'engager directement dans un projet d'accession. La mobilisation de prêts locatifs sociaux (PLS) sur ressources du livret A, annoncée en même temps que la baisse du taux du livret A le 21 juillet dernier, favorisera la location-accession des ménages aux revenus très modestes. Enfin la vente de leurs logements par les organismes HLM qui offrent des conditions d'accession sécurisées sera relancée.

### Données clés

**Auteur :** [M. Étienne Mourrut](#)

**Circonscription :** Gard (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18559

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé** : équipement, transports et logement

**Ministère attributaire** : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 19 mai 2003, page 3776

**Réponse publiée le** : 25 août 2003, page 6675